

Avant-propos

Le Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) élabore son Schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme qui organise le développement et l'aménagement du territoire à l'horizon 2035. Pour ce faire, le SMASP doit s'appuyer sur un diagnostic « établi au regard des prévisions économiques et démographiques » (article L141-3 du Code de l'Urbanisme).

Un premier partenariat avec l'Insee Poitou-Charentes a abouti en juin 2013 à un diagnostic socio-économique du territoire du SCoT du Seuil du Poitou, qui regroupe 134 communes et près de 343 400 habitants en 2018, soit l'essentiel des aires urbaines de Poitiers et de Châtelleraut. Ce diagnostic a mis en évidence un territoire démographiquement dynamique, porté par un solde naturel positif et une forte attractivité résidentielle. Cette dynamique a toutefois connu, depuis 2007, un ralentissement différencié selon les secteurs du SCoT. Par ailleurs, les migrations internes au Seuil du Poitou témoignent des liens forts qui existent entre ces deux territoires, et d'un phénomène marqué de périurbanisation autour de Poitiers et de Châtelleraut.

Fort de ce premier diagnostic, le SMASP a ensuite conduit, de 2013 à 2016, des études thématiques stratégiques sur les mobilités, le développement économique et l'habitat.

Au moment d'engager l'élaboration du projet de territoire dans une approche plus transversale, le SMASP a souhaité compléter ce diagnostic par des scénarios prospectifs dessinant un spectre varié de trajectoires démographiques sur le territoire. Les premiers résultats, basés sur le prolongement des tendances récentes selon les dernières données disponibles (scénario dit « central »), ont été publiés en janvier 2018. Ils sont ici complétés par d'autres scénarios, simulant des évolutions d'attractivité économique et résidentielle du territoire, qui pourraient résulter de la conjoncture ou des politiques publiques mises en œuvre.

Les scénarios ont été élaborés au regard des nombreuses questions qui se posent pour le territoire du SCoT : comment la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Tours-Bordeaux et la réforme territoriale avec l'entrée en Nouvelle-Aquitaine influenceront-elles sur l'attractivité du Seuil du Poitou ? L'aire d'influence poitevine restera-t-elle attractive pour ses habitants ou le sera-t-elle davantage grâce à un repositionnement économique et à l'affirmation d'une image territoriale ? Le Châtelleraudais bénéficiera-t-il d'un rebond de l'emploi industriel et du développement d'une économie tertiaire ? Ces deux zones géographiques aux fonctionnements différents réussiront-elles à développer des synergies pour entraîner le Seuil du Poitou dans un cercle vertueux de développement ?

Les résultats présentés ici permettent d'évaluer les effets possibles des hypothèses formulées en réponse à ces questions, en se centrant sur la démographie du territoire. Ils permettront d'alimenter la réflexion au moment de l'écriture du Projet d'aménagement et de développement durables du SCoT.

La directrice régionale de
l'Insee Nouvelle-Aquitaine

Fabienne Le Hellaye

Le président du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement du Seuil du Poitou

Alain Claeys